

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2020



Sommaire

| | | | |
|-----|--|----|----|
| 1. | Les conditions de rentrée | 2 | |
| 1.1 | Des effectifs élèves | | 2 |
| 1.2 | Les moyens financiers consacrés en 2020 à l'enseignement secondaire public, primaire et secondaire privé en Nouvelle-Calédonie | | 3 |
| 2. | Les priorités 2020 | 3 | |
| 2.1 | La maîtrise des fondamentaux en mathématiques et en français à l'école et au collège | | 3 |
| 2.2 | Le climat scolaire : agir et vivre ensemble | | 4 |
| 2.3 | La prévention du décrochage scolaire | | 4 |
| 2.4 | La politique de santé scolaire | | 5 |
| 2.5 | La scolarisation des élèves en situation de handicap | | 5 |
| 2.6 | L'éducation à l'égalité à l'école | | 6 |
| 2.7 | L'éducation au développement durable | | 6 |
| 3. | Les réformes en cours | 7 | |
| 3.1 | La réforme du lycée | | 7 |
| 3.2 | La valorisation de la voie professionnelle | | 8 |
| 3.3 | La poursuite de la réforme de la scolarisation obligatoire | | 10 |
| 4. | Les actions éducatives de l'année | 11 | |
| 4.1 | Les actions mémoire et citoyenneté | | 11 |
| 4.2 | La semaine de la presse et des médias à l'école | | 11 |
| 4.3 | L'année des mathématiques | | 12 |
| 4.4 | La journée du sport scolaire | | 12 |
| 5. | Annexe | 13 | |
| 5.1 | Le calendrier scolaire 2020 | | 13 |

1. Les conditions de rentrée

1.1 DES EFFECTIFS ÉLÈVES

Pour la rentrée scolaire 2020, **67 209** élèves sont attendus de la maternelle au lycée (y compris l'agriculture) dont **26 744** élèves dans le premier degré public, **23 315** élèves dans le second degré public, **7 336** élèves dans le premier degré privé, **9 264** élèves dans le second degré privé, et **550** élèves dans le privé hors contrat.

Les élèves seront accueillis dans **343 établissements publics et privés sous contrat** dont :

- 260 écoles
- 57 collèges
- 5 lycées d'enseignement général et technologique
- 12 lycées professionnels et 3 antennes de lycée professionnel
- 5 lycées polyvalents
- 4 maisons familiales et rurales

Par ailleurs, **4 800 enseignants** seront mobilisés pour cette rentrée dont :

- 1 750 dans le premier degré
- 3 050 dans le second degré

Dans le premier degré, 34 080 élèves sont attendus dans les écoles publics et privées sous contrat contre 34 225 élèves constatés en 2019, soit une baisse prévisionnelle de 145 élèves.

Les effectifs attendus dans le **second degré**, sans les élèves des établissements hors-contrat, s'élèvent à **32 579**.

Répartition des effectifs d'élèves par niveau :

- Premier degré : Pré-élémentaire : 12 580 - Élémentaire : 21 500
- Collège + SEGPA + ULIS : 17 141
- Lycées d'enseignement général et technologique : 6 468
- Lycées d'enseignement professionnel : 6 598
- Post-bac, en lycées et lycées professionnels : 2 272
- Maisons familiales et rurales : 100

Répartition des effectifs d'élèves par secteur :

Premier degré

- Public : 26 744 élèves (78%)
- Privé : 7 336 élèves (22%)

Second degré

- Public : 23 315 (72%)
- Privé : 9 264 (28%)

Effectifs des internes : 4 980 internes dans le second degré (dont 100 en post-bac) répartis dans 70 internats

Dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, il est prévu une baisse des effectifs **en collège** (-0,4%, -73 élèves), qui peut s'accompagner de variations par établissement.

Sous l'effet générationnel, les effectifs prévisionnels en lycée devraient être inférieurs de 63 élèves (-1%) en **voie générale et technologique** et de 193 élèves (-3%) en **voie professionnelle** par rapport à la rentrée 2019.

Les effectifs d'élèves scolarisés dans une formation post-baccalauréat demeureraient stables.

1.2 LES MOYENS FINANCIERS CONSACRÉS EN 2020 À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC, PRIMAIRE ET SECONDAIRE PRIVÉ EN NOUVELLE-CALEDONIE

En 2020, le total des crédits alloués par l'État et la Nouvelle-Calédonie à l'enseignement secondaire public et à l'enseignement privé (primaire et secondaire) s'élèveront à **53,2 milliards de F CFP**.

La Nouvelle-Calédonie consacra 3,9 milliards inscrits au budget primitif 2020. L'État assure le financement de la masse salariale des personnels pour 47,6 milliards (dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite) ainsi que les dépenses de fonctionnement liées aux charges non transférées (certifications, examens, formations) pour 1,7 milliards.

2. Les priorités 2020

2.1 LA MAÎTRISE DES FONDAMENTAUX EN MATHÉMATIQUES ET EN FRANÇAIS À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

La prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme est une priorité. Apprendre aux jeunes calédoniens à dire, lire, écrire mais aussi compter, calculer, raisonner est indispensable pour leur avenir, leur épanouissement et leur insertion dans la société.

Les évaluations montrent l'impact positif du travail engagé depuis plusieurs années dans le domaine de la maîtrise de la langue française. Il s'agit désormais de compléter cet effort par des actions renforcées dans le domaine des mathématiques.

De nombreuses formations dont certaines avec des experts nationaux seront dispensées aux enseignants du primaire et du secondaire afin d'améliorer leurs compétences d'enseignement dans ce domaine.

Le dispositif « Devoirs Faits » au collège ainsi que l'enseignement complémentaire expérimental dans les écoles offrent aux élèves la possibilité de renforcer leurs compétences dans les domaines fondamentaux des mathématiques et du français.

Enfin, l'accompagnement des collèges isolés sera renforcé. Les caractéristiques géographiques de la Nouvelle-Calédonie conduisent en effet à porter une attention prioritaire aux collèges éloignés afin de mieux les étayer pédagogiquement (en particulier les maîtres auxiliaires) par la mobilisation des corps d'inspection des premier et second degrés.

2.2 LE CLIMAT SCOLAIRE : AGIR ET VIVRE ENSEMBLE

Notre école, républicaine et océanienne, doit être un creuset démocratique, où toutes les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie se côtoient et se découvrent dans le respect les unes des autres. Pour construire ce « vivre et agir ensemble » et permettre à nos élèves de s'ouvrir sur leur environnement et le monde, la valorisation de toutes les cultures présentes en Nouvelle-Calédonie sera promue au cœur des enseignements ainsi qu'une ouverture sur le monde à commencer par la connaissance de notre environnement proche, notamment de la culture anglo-saxonne.

Priorité sera donnée au cadre de vie des élèves et au déploiement de la **démarche ABMA : aller bien pour mieux apprendre**. Ce dispositif, expérimenté sur deux établissements publics de Nouvelle-Calédonie (EPENC) de 2016 à 2018, a été déployé dans des établissements volontaires. Ainsi en 2019, six établissements étaient engagés dans la démarche ; en 2020 ils seront au nombre de dix. La démarche ABMA est une méthodologie innovante d'approche systémique d'un établissement. Son fonctionnement s'appuie sur une approche positive et participative, répondant aux besoins des élèves et des adultes, pour construire des individus en bonne santé dans un environnement favorable pour apprendre et réussir. En 2020, les établissements inscrits dans la démarche depuis trois ans, pourront s'inscrire au processus de labellisation des établissements promoteurs de santé. Un établissement labellisé est un établissement qui met en place une stratégie d'éducation à la santé, de protection et de prévention visant à créer un milieu dont les valeurs, les principes, les pratiques et la structure permettent aux élèves de développer des compétences pour adopter les comportements favorables à leur santé, leur bien-être et leur réussite.

Par ailleurs, une **équipe mobile de soutien** a été constituée pour la gestion des situations de crise, pour du conseil et pour appui méthodologique aux établissements, s'agissant de la vie scolaire.

Enfin, tous les chefs d'établissement seront formés à la gestion de crise.

2.3 LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les établissements scolaires accentuent leur mobilisation sur la prévention du décrochage scolaire en donnant la pleine mesure à l'**application « persévérance »** qui permet de repérer les élèves en situation de décrochage (absentéisme).

Afin de prévenir ces décrochages qui souvent naissent de décrochages dans les apprentissages, des dispositifs d'accompagnement des élèves sont mis en place :

- l'enseignement complémentaire (expérimentation de la réforme de l'organisation de l'enseignement primaire) ;
- l'accompagnement personnalisé et le dispositif « devoirs faits » ;
- les stages de préparation aux examens ;
- les dispositifs relais ;
- le développement de dispositifs proposés en lien avec les partenaires (associations, communes, provinces).

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire, le **partenariat avec les familles** est renforcé.

Au sein de l'enseignement agricole, **les Maisons Familiales Rurales (MFR)** conduisent, en relation avec les collèges, une pédagogie adaptée aux élèves en difficulté ou en décrochage, basée sur l'alternance avec les milieux professionnels de leur territoire (dispositif d'initiation aux métiers en alternance DIMA).

2.4 LA POLITIQUE DE SANTÉ SCOLAIRE

La délibération relative à la santé scolaire adoptée en décembre 2019 par le congrès fixe les grandes orientations du système éducatif calédonien en matière de promotion de la santé en milieu scolaire. Il s'agit notamment :

- d'offrir à chaque élève un suivi sanitaire et social scolaire ;
- d'offrir à chaque élève une éducation pour la santé : le soutenir, l'accompagner et l'encourager à adopter des comportements responsables pour lui-même et son environnement ;
- de disposer d'une veille sanitaire et sociale scolaire.

Les directions de l'enseignement en lien avec tous les acteurs et partenaires concernés seront mobilisées en 2020 sur cette priorité. Pour cela, le pôle santé-social du vice-rectorat / direction générale des enseignements sera renforcé d'une équipe projet composée de trois agents (en cours de recrutement).

Par ailleurs des documents d'accompagnement à destination des enseignants seront créés afin de favoriser la démarche d'éducation à la santé.

2.5 LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accompagnement des élèves en situation de handicap se renforce par **l'ouverture de quatre ULIS** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) :

- 1 ULIS pour les troubles des fonctions cognitives (TFC) au collège de Portes de fer,
- 1 ULIS pour les TFC au collège de Sainte-Marie à Païta (DEC),

- 1 ULIS pro pour les TFC implantée provisoirement au collège de Koné avant que les conditions d'accueil soient réunies au lycée Michel Rocard,
- 1 ULIS pour les troubles des fonctions motrices et troubles associés au collège de Dumbéa-sur-mer.
- 1 CLIS pour les TFC à l'école de Wani sur la commune de Houailou.

Cela porte à 30 le nombre d'ULIS (dont 5 ULIS pro) et à 28 le nombre de CLIS.

Au-delà de ces 58 unités-classes d'accueil, l'inclusion des élèves en situation de handicap est également assurée en milieu ordinaire lorsque les conditions favorables de cette scolarisation sont réunies.

L'année 2020 sera consacrée à la promotion et au développement de l'école inclusive avec la refonte des textes relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers.

2.6 L'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ À L'ÉCOLE

L'égalité à l'éducation à l'école (3^E) sera promue avec la mise en place d'actions de sensibilisation et la poursuite de la **labellisation 3^E d'établissements ou d'écoles**, conformément à l'ambition portée par le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et au discours de politique générale du président du gouvernement déclarant la lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause territoriale. À ce titre le vice-recteur/directeur général des enseignements a signé la **charte d'engagement "Agir ensemble pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes"** avec toutes les autorités institutionnelles.

2.7 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La **labellisation des Établissement en Démarche de Développement Durable (E3D)** sera encore et toujours encouragée. Il s'agit d'accompagner les écoles, collèges et lycées à s'engager dans une démarche globale de développement durable à travers, les enseignements délivrés et le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Il s'agit de placer les élèves au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des citoyens responsables.

L'élection d'éco-délégués sera promue au sein des établissements scolaires.



Ambition : un éco-délégué par classe

- Élections en mars 2020

- Les élections peuvent intervenir parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités.

Au moins un binôme fille-garçon d'éco-délégués par établissement.

3. Les réformes en cours

3.1 LA RÉFORME DU LYCÉE

La réforme du baccalauréat concerne, dès la rentrée 2020, tous les élèves de première. Elle a pour objectifs une meilleure préparation à l'enseignement supérieur et une orientation mieux accompagnée.

Les séries générales (S, ES et L) disparaissent au profit d'enseignements de spécialité au choix des élèves (trois enseignements de spécialité en première, deux en terminale).

Les séries technologiques sont maintenues : « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) », « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ». Les spécialités de ces séries sont bâties sur un socle d'enseignements communs à toutes les séries.

Les fondamentaux de la réforme sont :

➤ **Une personnalisation des parcours**

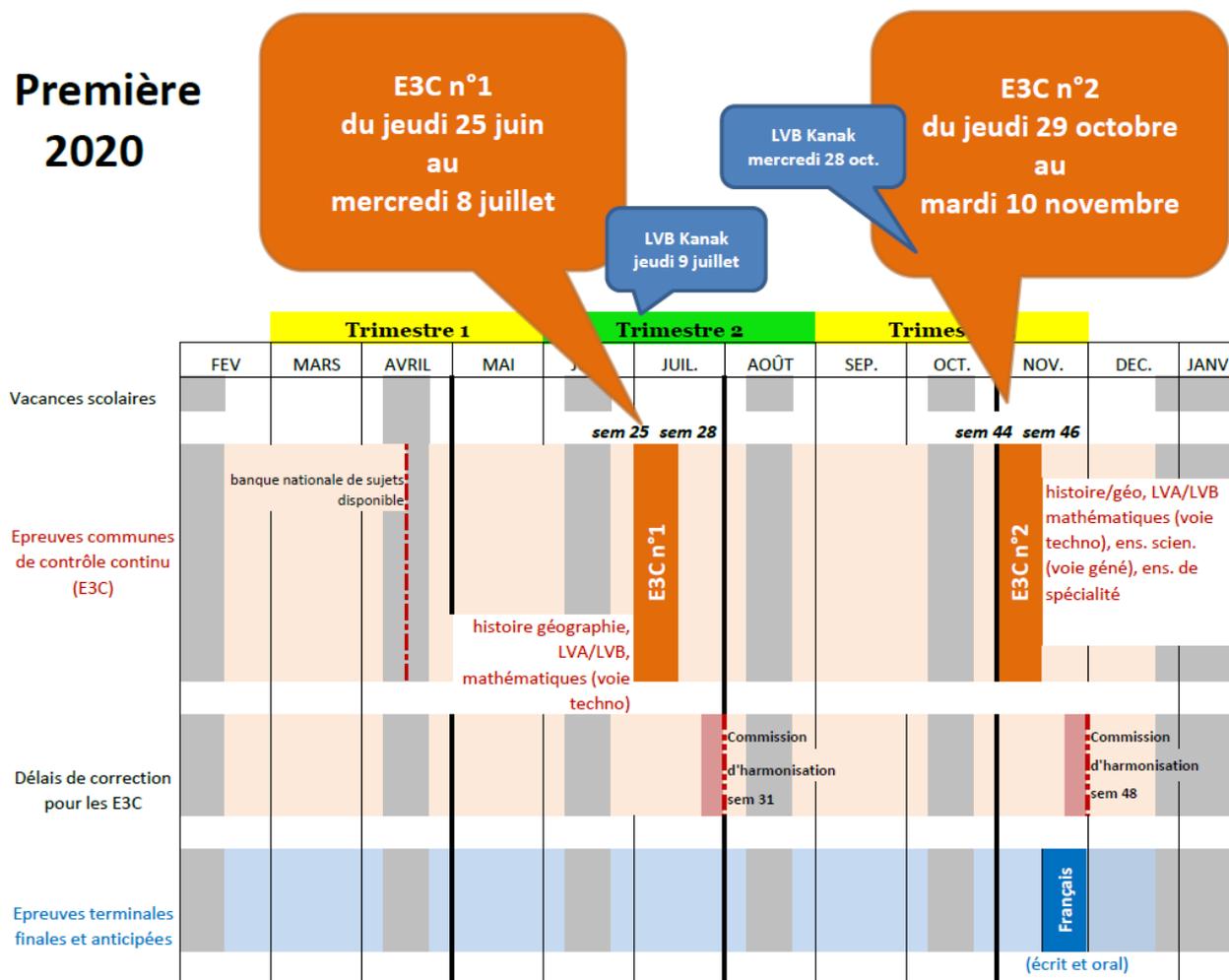
- un socle d'enseignements généraux (15h)
- trois enseignements de spécialité (12h) choisis dans l'offre du lycée ;
- une plus grande exigence des programmes pour une meilleure préparation à l'enseignement supérieur.

➤ **Une part de contrôle continu au baccalauréat et un nombre limité d'épreuves ponctuelles**

- ✓ 10 % de l'évaluation au baccalauréat est constitué de la moyenne du livret scolaire ;
- ✓ 30 % repose sur des épreuves de contrôle continu dans un principe d'**égalité** et d'**objectivité**. Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets (validés par l'inspection générale), les corrections des copies sont anonymes et effectuées par un professeur qui n'est pas celui de l'élève, les notes font l'objet d'une harmonisation académique. Le caractère national du diplôme est ainsi garanti ;
- ✓ 60% de l'évaluation repose sur des épreuves ponctuelles : français (écrit et oral) en classe de première, philosophie et deux épreuves de spécialité en terminale et un oral terminal.

Le calendrier des épreuves communes de contrôle continu (E3C) a été arrêté avec le souci de laisser une longue période de 15 semaines avant la première épreuve afin que les élèves aient le temps d'acquérir les compétences méthodologiques requises, puis un espacement d'environ 11 semaines entre la première et la seconde épreuve.

Première 2020



3.2 LA VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Un enseignement technologique et professionnel de qualité doit être en phase avec les réalités du monde économique. La Nouvelle-Calédonie a affirmé sa volonté de « faire de la voie professionnelle initiale une voie d'excellence contribuant à la réussite des élèves et au développement économique du pays ». C'est l'ambition du plan de valorisation de la voie professionnelle initiale (délibération n°417 du 18 mars 2019).

Ce plan vise à réduire les sorties sans qualification du système scolaire, à soutenir le développement de l'entrepreneuriat, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, à permettre des poursuites d'études en section de technicien supérieur pour des jeunes ayant un projet d'étude supérieure motivé.

La mise en œuvre de ce plan de valorisation de la voie professionnelle (PVVP) s'articule autour de trois mesures principales qui interagissent entre elles :

- **Rendre plus lisibles les parcours de formation du CAP au BTS avec un affichage par filière**

Cette mesure a comme double objectif d'offrir une meilleure lisibilité de l'offre de formation pour les élèves, les familles, les entreprises et de mieux appréhender les critères qui conduisent chaque année à des ouvertures et des fermetures de formations. Elle contribue à l'articulation entre carte des formations et métiers, en lien avec les besoins économiques.

➤ **Mieux individualiser les parcours des élèves en fonction de leurs capacités et de leurs besoins**

- **Un projet d'orientation et une professionnalisation progressifs** : à l'issue de la troisième, les élèves ont désormais la possibilité de retarder leur spécialisation en première année de CAP et en seconde de baccalauréat professionnel en choisissant des champs professionnels regroupés en familles de métiers. Ainsi, par exemple, un élève de 3^e peut choisir une seconde de bac professionnel qui porte sur les « métiers de la maintenance des véhicules ». La spécialisation s'affine ensuite en choisissant « Voitures particulières », « Véhicules des transports routiers » ou « motocycles » qui peut se trouver dans des établissements différents.
- **Une modularisation, qui découpe chaque formation en « unités »**, qui peuvent être capitalisées sur plusieurs années, est progressivement mise en place. L'obtention de la totalité des « unités » permet l'obtention du diplôme. Elle peut être une source de motivation pour des stagiaires de la formation continue, des alternants qui souhaiteraient finaliser leur formation après une période d'éloignement de l'école. Elle nécessite le développement de dispositifs dans les établissements pour faciliter l'accès à ce public.
- **Une articulation entre enseignements généraux et professionnels** avec notamment l'intervention de deux enseignants dans une classe, est recommandée pour la mise en œuvre des référentiels et des programmes.
- **Des modalités d'enseignement favorisant la pédagogie par projet**. Ces derniers conduisent à la confection d'objets, d'études de cas, de commande d'entreprise et constituent un élément de fierté pour l'élève ou le groupe d'élèves (cette réalisation à prendre au sens le plus large est incarnée par la notion de « chef d'œuvre »).

➤ **Mettre progressivement en place une démarche de « campus des métiers de la Nouvelle Calédonie »**

Il s'agit de former un réseau d'acteurs construit autour d'un secteur d'activités d'excellence avec un enjeu économique identifiable, le campus des métiers :

- se construit sur un périmètre à géométrie variable dans le temps et dans l'espace ;
- vise à définir des parcours de formation du CAP jusqu'à l'enseignement supérieur ;
- renforce les liens entre le système éducatif et les entreprises ;
- promeut l'enseignement professionnel en s'appuyant sur l'innovation.

Le gouvernement propose un premier campus autour de la transition énergétique et du développement durable.

3.3 LA POURSUITE DE LA RÉFORME DE LA SCOLARISATION OBLIGATOIRE

L'instruction obligatoire, dispensée de 5 à 16 ans, s'opère de l'école maternelle au collège en passant par l'école élémentaire. Le parcours d'apprentissage de l'élève pendant cette scolarisation obligatoire est déterminant pour la réussite future du jeune adulte. C'est pourquoi la Nouvelle-Calédonie réforme cette période de scolarisation de l'élève afin de lui garantir la meilleure réussite possible.

La **réforme du collège**, initiée en 2018 se poursuit avec notamment l'enseignement et l'évaluation par compétences qui permettent aux élèves de se situer dans leurs apprentissages et d'être accompagnés au plus près de leurs besoins.

Cette réforme est en pleine résonance avec le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, avec un cycle 3 à cheval sur l'école primaire et le collège, avec des programmes contextualisés, des enseignements interdisciplinaires, un accompagnement personnalisé, des horaires renforcés dans les enseignements fondamentaux et des parcours éducatifs obligatoires (parcours civique ; parcours d'orientation ; parcours d'éducation artistique et culturelle).

La **réforme de l'organisation de l'enseignement primaire** est le pendant de celle du collège pour les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie. Les nouveaux programmes, les moyens d'accompagnement et les parcours créés en continuité pour les apprentissages des élèves de l'école au collège, expérimentés en 2019, continuent de l'être en 2020. Une délibération sera proposée en cours d'année au congrès.

Le **socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs** se décline en cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire. Chaque domaine définit des objectifs de connaissances et de compétences à acquérir, constituant ainsi un socle commun à tous les jeunes calédoniens. Une délibération sera proposée en cours d'année.

L'instauration de **réseaux d'enseignement écoles-collèges**, permettra la définition des ambitions et objectifs communs prioritaires, portés par les établissements d'un secteur géographique scolarisant les élèves au cours de leur parcours de scolarisation de 5 à 16 ans. Une délibération sera également présentée en cours d'année.

4. Les actions éducatives de l'année

4.1 LES ACTIONS MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

L'École a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. Elle doit également préparer chaque élève à sa vie de citoyen par une éducation aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant. Le développement des actions éducatives menées autour de ces thèmes, en complément de l'enseignement d'histoire-géographie, et de l'enseignement moral et civique, a conduit à la nomination d'une référente académique « Mémoire et citoyenneté ».

Des actions éducatives nombreuses :

- Concours scolaires : concours national d'éloquence, concours national de la Résistance et de la Déportation, ...
- Prix
- Journées commémoratives
- Cérémonies

Des partenaires institutionnels, associatifs :

- Musées
- Consulats généraux
- ONACVG-NC
- Souvenir français
- ANMONM-NC
- Anciens combattants

4.2 LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS À L'ÉCOLE



La Semaine de la presse et des médias dans l'École permet aux élèves de mieux connaître l'univers des médias et de comprendre ses enjeux culturels et démocratiques. **La semaine de la presse et des médias à l'École aura lieu en Nouvelle-Calédonie la semaine du 27 avril 2020.**

Le thème adopté pour cette 30^e édition est « L'information sans frontières ? »

Cette semaine sera aussi l'occasion de lancer en Nouvelle-Calédonie la nouvelle plateforme éducative LUMNI, mise en place conjointement par France Télévisions et l'INA : <https://www.lumni.fr/>

L'ambition de "Lumni" est de rassembler et de rendre accessibles aux enfants et adolescents de 3 à 18 ans, aux professionnels de l'éducation, mais aussi aux différents acteurs du tissu associatif, plus de

10 000 contenus pédagogiques en lien avec les programmes scolaires de la maternelle à la terminale, gratuitement et sans publicité.

4.3 L'ANNÉE DES MATHÉMATIQUES



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a souhaité faire de l'année 2020 l'«Année des mathématiques », en partenariat avec le CNRS et l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI).

Cette « Année des mathématiques » vise à montrer, le plus largement possible, et en particulier à un public non nécessairement averti, tout le plaisir qu'on peut tirer des activités mathématiques, toutes les possibilités de faire des mathématiques, tous les débouchés suite à des études de mathématiques. Ce doit être l'occasion d'encourager les vocations et de déconstruire les préjugés de genre ou socio-culturels sur l'apprentissage et les métiers des mathématiques.

4.4 LA JOURNÉE DU SPORT SCOLAIRE



La journée du sport scolaire **aura lieu en Nouvelle-Calédonie le 11 mars 2020**. Cette journée est l'occasion de promouvoir le développement de la pratique sportive ainsi que les valeurs du sport et de l'Olympisme à l'École.

5. Annexe

5.1 LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020

- **Rentrée scolaire des enseignants :**

Vendredi 14 février 2020

- **Rentrée scolaire des élèves :**

Lundi 17 février 2020

- **Vacances 1ère période :**

Samedi 4 au dimanche 19 avril 2020

- **Vacances 2ème période :**

Samedi 6 au dimanche 21 juin 2020

- **Vacances 3ème période :**

Samedi 8 au dimanche 23 août 2020

- **Vacances 4ème période :**

Samedi 10 au dimanche 25 octobre 2020

- **Début des vacances d'été :**

Samedi 19 décembre 2020

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.

